

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS DE LA VILLE D'ETOILE SUR RHONE (Centre Communal d'Action Sociale)

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil d'Administration du 26 février 2026, le budget primitif 2026 constitue la seconde étape qui concrétise les orientations du CCAS. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

L'équilibre du Budget du CCAS 2026 se présente comme suit :

BP 2026 CCAS ETOILE SUR RHONE		
	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	80 226 €	80 226 €
INVESTISSEMENT	1 000 €	1 000 €
BUDGET TOTAL	81 226 €	81 226 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget primitif du CCAS.

Les recettes et dépenses de la section de Fonctionnement 2026 du CCAS :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du CCAS.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement à la subvention communale. La subvention d'équilibre 2026 du budget principal sera supérieure à celle de 2025, soit 76 500€ (contre 60 000€ en 2025), en raison des charges de personnel 2026 que le CCAS devra rembourser à la Commune, afin que ce budget annexe soit plus sincère.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement :

- Des aides sociales allouées aux particuliers

- Des subventions versées aux associations
- Par l'organisation du « repas de l'Age d'or » prévu en décembre de chaque année, pour les seniors de la Commune
- D'un après-midi récréatif pour les seniors
- D'une animation pour la semaine bleue

L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité du CCAS à financer lui-même certaines de ses actions.

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Imputation	Libellé	BP 2025 (en €)	BP 2026 (en €)
60623	Alimentation	1 800,00	1 500,00
60632	Fournitures de petits équipements	300,00	300,00
61351	Location matériel roulant	800,00	720,00
6156	Maintenance		630,00
6232	Fêtes et cérémonie	27 000,00	27 000,00
6281	Concours divers - cotisations	200,00	200,00
TOTAL CHAPITRE 011 - charges à caractère général		30 100,00	30 350,00
6215	Personnel affecté par la Commune		16 500,00
TOTAL CHAPITRE 012 - charges de personnel		0,00	16 500,00
65134	Aides	27 780,00	27 976,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 500,00	1 600,00
65748	Subventions de fonctionnement associations	3 800,00	3 800,00
TOTAL CHAPITRE 65 - autres charges de gestion courante		33 080,00	33 376,00
Total Dépenses Fonctionnement		63 180,00	80 226,00

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
Imputation	Libellé	BP 2025 (en €)	BP 2026 (en €)
002	Excédent de fonctionnement N-1 reporté	2 893,32	3 426,94
74748	Subventions et participations/Communes	60 000,00	76 500,00
TOTAL CHAPITRE 74 - Subventions		60 000,00	76 500,00
75888	Autres produits divers de gestion courante	286,68	299,06
TOTAL CHAPITRE 75 - autres produits de gestion courante		286,68	299,06
Total Recettes Fonctionnement		63 180,00	80 226,00

Les subventions de fonctionnement aux associations inscrites au BP 2026 du CCAS :

Détail des Subventions - compte 65748	BP 2026
123 SOLEIL DES CLOWNS A L'HOPITAL	200,00 €
ALZHEIMER France	300,00 €
ARC EN CIEL REVES DE MOMES	200,00 €
France MYOPATHIE	200,00 €
PARALYSES DE France	300,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	1 400,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	300,00 €
APAJH	200,00 €
VIRADES DE L'ESPOIR	200,00 €
AFSEP	200,00 €
AFM TELETHON	300,00 €
Total	3 800,00 €

Les recettes et dépenses de la section Investissement 2025 du CCAS :

La section investissement regroupe uniquement l'octroi et le remboursement des prêts sociaux.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Imputation	Libellé	BP 2025 (en €)	BP 2026 (en €)
2748	Autres prêts	1 000,00	1 000,00
TOTAL CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières		1 000,00	1 000,00
Total Dépenses Investissement		1 000,00	1 000,00

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Imputation	Libellé	BP 2025 (en €)	BP 2026 (en €)
2748	Autres prêts	1 000,00	1 000,00
TOTAL CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières		1 000,00	1 000,00
Total Recettes Investissement		1 000,00	1 000,00